

MÉDIASFRÈRES

Association Loi 1901 déclarée à la préfecture de la Gironde à Bordeaux en décembre 2008 ▪ info@mediasfreres.org



« 2010, Année de l'Afrique en France »...

Plaidoyer pour une presse camerounaise libre, indépendante et responsable

Préparé par Norbert N. OUENDJI, Coordonnateur de MÉDIASFRÈRES
Avec Edith REMOND et Patrick VENRIES, Présidents d'honneur

Bordeaux, 26 mai 2010

« La France n'a pas à dicter je ne sais quelle loi constitutionnelle qui s'imposerait de facto à l'ensemble de peuples qui ont leur propre conscience et leur propre histoire et qui doivent savoir comment se diriger vers le principe universel qu'est la démocratie [...] Nous ne voulons pas intervenir dans les affaires intérieures. Pour nous, cette forme subtile de colonialisme qui consisterait à faire la leçon en permanence aux Etats africains et à ceux qui les dirigent, c'est une forme de colonialisme aussi perverse que tout autre [...]

Lorsque je dis démocratie, lorsque je trace un chemin, lorsque je dis que c'est la seule façon de parvenir à un état d'équilibre au moment où apparaît la nécessité d'une plus grande liberté, j'ai naturellement un schéma tout prêt : système représentatif, élections libres, multipartisme, **liberté de la presse**, indépendance de la magistrature, **refus de la censure [...]** ».

Extrait, Discours de François Mitterrand, XVIe Sommet France-Afrique, La Baule, 20 - 21 juin 1990

« Il y aura une aide normale de la France à l'égard des pays d'Afrique. C'est évident que cette aide traditionnelle, déjà ancienne, sera plus tiède en face de régimes qui se comporteraient de façon autoritaire, sans accepter l'évolution vers la démocratie, et qu'elle sera enthousiaste pour ceux qui franchiront ce pas avec courage et autant qu'il leur sera possible ».

Extrait, Conférence de presse, François Mitterrand, XVIe Sommet France-Afrique, La Baule, 21 juin 1990

Le prétexte : « 2010, Année de l'Afrique en France »...

2010 a été baptisée « Année de l'Afrique en France ». Elle coïncide en effet avec le « cinquantenaire des indépendances africaines », événement dont Nicolas Sarkozy a confié le secrétariat général à l'ancien ministre Jacques Toubon, président de la Cité nationale de l'histoire et de l'immigration. Le vingt-cinquième Sommet France-Afrique, du 31 mai au 1^{er} juin à Nice, occupe une place particulière dans l'agenda. Par ailleurs, le président français rencontrera les chefs d'Etat des 14 pays francophones concernés le 13 juillet à Paris, avant de les avoir à ses côtés le lendemain pour le défilé marquant la fête nationale du 14 juillet.

Considérée comme « la deuxième capitale » du cinquantenaire en France (après Paris), Bordeaux est aussi « une ville-phare de l'année de l'Afrique ». La mairie a initié et soutient une série de manifestations populaires et intellectuelles dans ce sens. Occasion non seulement d'interroger le passé et le présent, mais aussi de penser au futur. « Car, explique Alain Juppé, l'Afrique représente un partenaire économique et culturel incontournable avec lequel l'Europe doit construire aujourd'hui un développement durable, mutuel et équitable »¹. Une idée qui était au cœur d'une réflexion à Yaoundé, où le maire de Bordeaux était invité par le président camerounais à participer, du 17 au 19 mai 2010, à un débat sur la place de l'Afrique sur la scène internationale. Ce débat était au programme de la Conférence internationale de Yaoundé (AFRICA21), organisée dans le cadre de la célébration des « cinquantenaires de l'indépendance et de la réunification du Cameroun »². En marge de cette conférence, Alain Juppé a rencontré Paul Biya, « afin d'évoquer les actions de coopération multiforme que Bordeaux compte mener en direction du Cameroun »³.

Nous apprécions cette démarche. L'association bordelaise MÉDIASFRÈRES est consciente de l'impact qu'elle peut avoir sur le développement du pays. Conformément à ses objectifs statutaires⁴, elle souhaite cependant profiter du contexte général de ces festivités et du

¹ Cf. *Bordeaux Magazine*, N° 373, Avril 2010, page 26.

² AFRICA21 portait sur le thème général « L'Afrique, une chance pour le monde. Réalités et défis ». Avec plusieurs autres personnalités, Alain Juppé a participé à un panel portant sur une réflexion précise : « La nouvelle donne stratégique, quelle place pour l'Afrique sur la scène internationale ? »

³ Selon le communiqué de la mairie (14 mai 2010). Il faut rappeler que le chef d'Etat camerounais était l'hôte du maire de Bordeaux le 22 juillet 2009. Il était en visite officielle de quatre jours en France (du 21 au 24 juillet 2009).

⁴ Pour en savoir plus, consulter le site de MEDIASFRERES : www.mediasfreres.org

projet de renforcement des relations entre Bordeaux et Yaoundé, pour attirer l'attention de l'opinion sur les problèmes qui se posent aux médias de ce pays d'Afrique centrale.

Le contexte : Cameroun, une prison meurtrière

Le « cinquantenaire » se célèbre en effet dans un environnement dominé par des tensions de plus en plus vives entre les journalistes camerounais et le pouvoir. Elles ont été exacerbées ces derniers temps par la mort, en prison, de Germain Cyrille Ngota Ngota - plus connu sous le nom de Bibi Ngota, directeur de la publication de l'hebdomadaire *Cameroun Express*. Poursuivi pour « faux et usage de faux », il était en détention préventive depuis le mois de mars. Deux autres directeurs de publication sont toujours retenus sans jugement au pénitencier de Yaoundé⁵ dans le cadre de la même affaire. Nous n'avons pas pu mener une enquête de terrain sur les contours exacts de leur arrestation ainsi que sur leur statut au sein de la profession. Mais, un communiqué de la Fédération internationale des journalistes (FIJ) daté du 23 avril 2010 fournit quelques détails :

« Le 5 février 2010, alors qu'ils étaient en train de recouper leurs informations sur une affaire de corruption impliquant de hauts responsables de l'Etat dont principalement le Secrétaire général de la Présidence et le Directeur général de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) à propos d'une présumée commission versée pour l'achat d'un bateau de plaisance, Bibi Ngota, Serge Sabouang et Robert Mintya, respectivement directeurs de publication de l'hebdomadaire *Cameroun Express* et des bimensuels *La Nation* et *Le Devoir*, et Simon Hervé Nko'o, reporter à l'hebdomadaire *Bebela*, furent arrêtés et gardés au secret pendant près de deux semaines.

A la sortie de cette « garde à vue », ils présentaient de sérieuses traces de torture avec la plante des pieds brûlées au chalumeau et des traces de tabassage au fer à béton, selon certaines informations de la presse. Les prévenus auraient été également contraints à de longues nuits d'interrogatoires et subi des sévices par simulacres de noyade.

Le 13 mars 2010, suite à une lettre envoyée au procureur de la République par le Secrétaire général à la Présidence de la République Laurent Eso, Bibi Ngota, Serge Sabouang et Robert Mintya sont arrêtés à nouveau, alors que Simon Hervé Nko'o disparaissait de la circulation jusqu'à ce jour.

⁵ La prison centrale de Kodengui compte plus de 4200 détenus pour une capacité d'accueil de 1000 places, selon un rapport du ministère de la Justice daté de 2008 et cité par le quotidien camerounais *Le Jour* (15 janvier 2010). Selon Amnesty International, « les conditions carcérales au Cameroun sont caractérisées par l'insuffisance tant de la nourriture que des soins médicaux, ainsi que par la surpopulation. Trop souvent, les mineurs sont incarcérés au côté des adultes, et la séparation entre détenus hommes et femmes est inadaptée, ce qui donne lieu à des actes de violence et d'exploitation, sexuelles notamment. Les prisons seraient infestées de rats et de cafards, et certains détenus dorment dans les toilettes, faute d'autre lieu où se reposer » (Communiqué de presse, 29 janvier 2009).

Bibi Ngota souffrait d'une hernie et était hypertendu. En dépit de son état jugé préoccupant, la demande déposée par sa famille lundi dernier [19 avril] pour son transfert à l'hôpital a été rejetée. Tout soin lui a été refusé par les autorités pénitentiaires »⁶.

Le ministre camerounais de la Communication, Issa Tchiroma Bakary, a défrayé la chronique en affirmant publiquement que le directeur de publication de *Cameroun Express* est décédé le 22 avril des suites d'infections opportunistes liées au VIH/SIDA. Une attitude scandaleuse qui fausse l'enquête indépendante et impartiale voulue par la communauté nationale et internationale. L'indignation de la famille du défunt, de l'Ordre national des médecins et des associations spécialisées a été profonde. Aux yeux de certains observateurs, la déclaration du ministre de la Communication s'apparente à la deuxième mort de Bibi Ngota, une insulte à sa mémoire. Les journalistes ont montré une solidarité inhabituelle par rapport à son sort, beaucoup l'ayant assimilé, de son vivant, à ceux qu'ils considèrent comme n'appartenant pas à la petite famille de journaliste « digne de ce nom »⁷.

Brutalités policières, violation de la liberté d'expression...

Lors de la Journée mondiale de la liberté de la presse célébrée le 3 mai, une manifestation a été organisée à Yaoundé par des centaines de journalistes pour lui rendre hommage et exiger la lumière sur les véritables circonstances de son décès. Ce mouvement a été sévèrement réprimé par les forces de sécurité. Celles-ci ont mis tout en œuvre pour empêcher les professionnels des médias de se rendre sur l'esplanade des services du Premier ministre, où ils avaient prévu de faire un sit-in pacifique. « [...] Les gendarmes sont entrés en scène en empoignant certains, frappant d'autres de leurs matraques, non sans arracher les pancartes. La confrontation sera si violente que les vêtements de certains journalistes voleront en lambeaux. Polycarpe Essomba, journaliste à *Equinoxe Tv* et correspondant de *Radio France internationale* (Rfi), venu de Douala avec une cinquantaine d'autres confrères pour soutenir la manifestation est pris à partie par les gendarmes qui

⁶ Nous faisons remarquer, à toutes fins utiles, cette disposition du préambule de la Constitution camerounaise du 18 janvier 1996 : « Toute personne a droit à la vie et à l'intégrité physique et morale. Elle doit être traitée en toute circonstance avec humanité. En aucun cas, elle ne peut être soumise à la torture, à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

⁷ Dans un mémorandum publié lors de la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai 2010), l'Union des journalistes du Cameroun (UJC) relance le débat récurrent sur le flou qui entoure la profession. « L'absence d'un véritable statut du journaliste est en grande partie responsable de l'essentiel des problèmes de la presse camerounaise aujourd'hui. Il n'est, en effet, pas possible de savoir à ce jour avec certitude qui est journaliste et qui ne l'est pas. Qui, au Cameroun, peut prétendre à bon droit faire partie de cette noble profession ? », souligne-t-elle. « La définition de critères rigoureux de ceux qui peuvent se prévaloir de la qualité de journaliste résoudrait l'essentiel des problèmes liés à l'exercice de la profession de journaliste Cameroun ».

l'enfourchent. Sa chemise est déchirée. Il perd ses pièces personnelles dont un passeport et ne retrouvera point sa veste. Plusieurs autres journalistes prennent des coups de matraque et de ceinturon des pandores et des agents de police », relate le quotidien privé *Mutations* du 4 mai 2010.

Ce recours systématique à la violence et à la brutalité pour répondre aux revendications citoyennes est déplorable. MÉDIASFRÈRES ne peut que condamner cette attitude dans un pays régulièrement critiqué pour atteinte aux droits de l'Homme. Les violations répétées de la liberté d'expression montrent à quel point la situation est préoccupante. Les journalistes camerounais l'ont résumée à leur façon le 3 mai, à travers des pancartes et des banderoles rendant compte de leur colère et de leurs doléances : « Nous sommes tous des Bibi Ngota ! Vigilance Monsieur le Président ! Libérez tous les journalistes en prison ! Non à la torture ! Non à la persécution des journalistes ! ».

D'après un décompte de Reporters sans frontières (RSF) et de l'Union internationale de la presse francophone (UPF), il y a actuellement trois journalistes emprisonnés au Cameroun, dont Lewis Medjo, directeur de publication de *La Détente libre*, incarcéré depuis 2008 pour « propagation de fausses nouvelles ». Un autre, reporter au journal *Bebela*, est recherché, après avoir passé des jours et des nuits pénibles en détention à la Direction générale de la recherche extérieure (DGRE). Une dépêche de l'Agence de presse africaine (APA) en date du 28 février 2010 révèle qu'il a été soumis à « des actes barbares de tortures indignes d'un Etat de droit ». Citant la patronne de l'intéressé, APA ajoute qu'à sa sortie, ce dernier présentait « de graves troubles psychologiques et des signes physiques de traumatisme ».

Plusieurs autres hommes et femmes de médias sont sous le coup d'un procès. Il en est ainsi de Jacques Blaise Mvié, directeur de la publication de l'hebdomadaire *La Nouvelle*. En juin 2009, il a été condamné avec un de ses anciens collaborateurs à cinq ans de prison par le tribunal militaire de Yaoundé, pour « complicité d'outrage et de violation de secret défense ». Il avait publié un an plus tôt un dossier présentant Rémy Zé Meka, alors ministre de la Défense, comme le « commanditaire » d'une tentative présumée de coup d'Etat au Cameroun. Après un bref séjour en prison, il comparaît libre devant le juge d'appel. Par ailleurs, trois journalistes (Alex Gustave Azebaze, Thierry Ngongang et Rabbier Annanie Bindzi) et un universitaire (Endong Aboya Manasse) sont poursuivis par le tribunal de première instance de Douala, la capitale économique, pour commentaires tendancieux. Au

cours d'une émission télévisée diffusée en juin 2008 par la chaîne privée STV, ils s'étaient exprimés sur les enquêtes judiciaires visant l'ancien administrateur directeur général de la Cameroon Airlines (Camair), soupçonné de malversations financières. D'après le code pénal camerounais, les journalistes prévenus, qui n'avaient débattu que des faits, risquent jusqu'à deux ans d'emprisonnement ferme et une amende de 5 millions de FCFA (plus de 7600 €).

Les peines privatives de liberté, l'autocensure et l'exil

Dans un tel environnement, beaucoup vivent dans la peur permanente, la moindre virgule mal placée dans un article pouvant donner lieu à une descente musclée des forces de sécurité dans les rédactions. Des cas de menaces de mort, d'intimidations et de harcèlements téléphoniques sont souvent signalés, ce qui favorise la culture de l'autocensure. Plusieurs journalistes ont ainsi dû quitter le Cameroun, parfois clandestinement, pour demander l'asile politique dans les pays occidentaux. La situation de Jean-Marc Soboth, *freelance* et ancien premier secrétaire du Syndicat national des journalistes du Cameroun (SNJC), est l'une des plus récentes. Après avoir vécu caché pendant plusieurs mois, il a posé ses valises au Canada en janvier 2010. Et déjà, il doit convaincre l'opinion qu'il n'est pas un « espion » envoyé par le pouvoir pour infiltrer la diaspora camerounaise, mais un « journaliste persécuté » par le régime de Yaoundé⁸. La France regorge au moins une dizaine de journalistes partis dans les mêmes conditions. Ils sont devenus, malgré eux, des réfugiés politiques⁹.

Le Cameroun fait en effet partie des pays d'Afrique francophone où, cinquante ans après « l'indépendance », les délits de presse sont sanctionnés par des peines privatives de liberté contre les journalistes¹⁰. Plus grave, ceux-ci n'ont pas accès aux sources officielles d'information. Seuls les médias à capitaux publics, suppôts du pouvoir en place ou instruments de prosélytisme au service des dirigeants, ont ce privilège. Le gouvernement multiplie en fait des stratégies pour avoir la mainmise sur la presse, n'hésitant pas à amplifier les divisions qui fragilisent la corporation et à fermer les chaînes de radio et de télévision privées indociles. Cette répression se renforce généralement à l'approche des échéances politiques et électorales importantes. Les journalistes risquent ainsi de passer de sales moments lors de la présidentielle de 2011, d'autant plus que le président Biya, au pouvoir depuis 1982, a fait modifier la Constitution en 2008 pour mettre fin à la limitation des

⁸ Plusieurs sites ont évoqué ce sujet. Entre autres : www.bonaberi.com ; www.camer.be ; www.icicemac.com

⁹ Notre association se propose de leur donner la parole dans le cadre d'un documentaire.

¹⁰ Le contentieux pénal de la presse et de la communication audiovisuelle au Cameroun et dans la plupart de pays d'Afrique francophone est essentiellement constitué des délits tels que la diffamation, l'outrage, l'injure, la propagation de fausses nouvelles, les commentaires tendancieux, etc.

mandats et justifier une nouvelle candidature. Dans un contexte marqué par les faiblesses d'une opposition atone et ruinée par les égoïsmes et les compromissions diverses des leaders, la presse privée est en effet considérée comme le seul outil démocratique pouvant empêcher de voler et de tricher en paix...

Face à ce régime de liberté surveillée, l'association MÉDIASFRÈRES lance un appel de détresse aux défenseurs de droits de l'homme, aux personnalités politiques, aux organisations internationales, aux associations professionnelles, aux représentants de la société civile, aux citoyens du monde, etc. Il s'agit de soutenir de manière solennelle que le Cameroun, présenté comme un ami traditionnel de la France, ne mérite pas une loi liberticide en matière de presse. En le faisant, vous invitez simplement les autorités camerounaises à se conformer au principe de la liberté d'expression proclamé la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que par les Nations Unies et l'UNESCO.

Respecter la Déclaration de Windhoek, investir dans la formation

Le point 14 de la Déclaration de Windhoek adoptée le 3 mai 1991 dans la capitale namibienne et approuvée plus tard par la Conférence générale de l'UNESCO est clair sur cette question : « Les Etats africains qui ont incarcéré des journalistes du fait de leur activité professionnelle devraient, pour témoigner de leur bonne foi, les libérer sans tarder. Les journalistes qui ont été obligés de quitter leur pays devraient être libres d'y retourner et de reprendre leur activité professionnelle ». Réunie au Nigeria en 1992, la Conférence de ministres africains de l'information avait adopté une résolution épousant les contours de cette recommandation : « Il ne saurait y avoir de développement sans démocratie ni de démocratie sans liberté des médias », proclamaient-ils. Une position lumineuse qui, dans bien de cas, est malheureusement restée au stade du discours.

Des institutions internationales et des organisations professionnelles ne cessent d'appeler les gouvernements concernés à cesser d'être médiaphobes. Dans cet esprit, les participants aux 41èmes Assises de la presse francophone réunis à Yaoundé en novembre 2009 ont réclamé, comme les années précédentes, la suppression de la peine privative de liberté en matière de délit de presse supposé. Le cas échéant, les peines d'amende raisonnables (franc symbolique) devraient être encouragées, ainsi que le droit de rectification et l'instauration d'une instance d'auto-régulation crédible. Celle-ci pourrait veiller au respect rigoureux de l'éthique et de la déontologie professionnelle. Elle devrait notamment lutter contre la dénaturation ou le travestissement des faits, sans oublier le chantage, l'arnaque, la provocation, la propagation de la haine tribale – autant de dérapages qui constituent « un

réel motif d'inquiétude », selon la Commission indépendante contre la corruption et la discrimination (COMICODI), une ONG locale¹¹. D'où la nécessité d'investir dans la formation des journalistes, même si le terrain constitue l'une des meilleures écoles dans ce domaine. Elle permet de cultiver et d'entretenir le sens de la responsabilité et de la recherche permanente de la vérité. Par conséquent, la formation, sous quelque forme que ce soit, favorise la production des contenus médiatiques acceptables et irréfutables.

Au total, la démarche de MÉDIASFRÈRES ne consiste pas à dire que les journalistes sont au-dessus des lois. Nous soulignons qu'ils ne sont pas des criminels, ni des délinquants. Leur rôle social spécifique au service de la démocratie exige qu'aucune autorité politique, judiciaire ou administrative, n'étouffe leur liberté de mouvement ou ne les réduise au silence. C'est le sens de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ». Cela suppose également la promotion d'une presse véritablement indépendante, c'est-à-dire celle sur laquelle « le pouvoir public n'exerce ni emprise politique ou économique ni contrôle du matériel et des équipements nécessaires à la production et à la diffusion de journaux, magazines et périodiques ».

Améliorer la situation économique des médias

L'aspect économique dont il est fait état ici est primordial. En l'absence d'une aide directe et indirecte de l'Etat bien élaborée et déterminée dans des conditions transparentes, les rares entreprises de presse qui résistent encore à la crise ambiante pourraient disparaître. Les tirages ont en effet chuté de manière vertigineuse. La plupart de titres tirent environ 2000 à 3000 exemplaires par jour, alors qu'un journal comme *Le Messenger* atteignait 120 000 exemplaires entre 1990 et 1992. Les ventes sont de plus en plus catastrophiques. Les conditions de vie difficiles des populations et l'insuffisance des salaires des fonctionnaires expliquent en partie cette situation - aggravée par la rareté de la publicité. La mauvaise distribution est aussi un handicap. Il faut par ailleurs noter que le taux d'analphabétisme est de 40 % au Cameroun, pays qui compte environ 19 millions d'habitants, dont 60 % de jeunes. Les journalistes sont les premières victimes de cette conjoncture, qui a fait fleurir une presse corrompue. Ils sont très mal rémunérés. 58 % d'entre eux perçoivent un salaire mensuel supérieur à 50 000 FCA (76 euros) alors que 32 % sont payés en-deçà de ce montant.

¹¹ D'après une déclaration publiée dans la presse le 3 mai 2010. Cf. www.journalducameroun.com

Le Syndicat des journalistes employés du Cameroun (SJEC), qui a mené une enquête auprès de 166 employés et patrons de presse en septembre 2009, précise que 10 % de sondés n'ont pas souhaité révéler leur salaire. Seuls 42 % des sondés reçoivent régulièrement cette rétribution. Il s'agit surtout des journalistes du secteur public. Leurs confrères de la presse privée accusent des arriérés oscillant entre deux et dix mois. Le quotidien *Le Messenger*, qui a fêté ses 30 ans d'existence en novembre 2009, était dans cette situation pathétique, avec sept mois d'arriérés. Une partie des employés revendiquant leurs dus ont été licenciés. La direction a indiqué que dès qu'elle aura « fini de payer la totalité des arriérés de salaires, [elle avisera] en fonction des perspectives de l'entreprise », qui emploie quarante-six personnes, dont une vingtaine de journalistes (AFP, 19 décembre 2009). Les difficultés de ce journal se sont accentuées à partir de mai 2003, lorsque le gouvernement a interdit le lancement de *Freedom FM*, la radio du groupe de presse dirigé par Pius N. Njawé. Un investissement de plus de 60 millions FCFA (plus de 91 000 euros), essentiellement constitué de crédits désormais difficiles à rembourser.

Aide internationale : un enjeu capital

Comme on le constate, les contraintes auxquelles sont confrontés les médias camerounais sont nombreuses. Ses défis aussi. Comme nous l'avons dit plus haut, notre but est de permettre aux uns et aux autres de mesurer l'ampleur de la situation. Grâce à votre solidarité, celle de vos collègues et de votre entourage, la cause défendue par MÉDIASFRÈRES pourrait trouver un écho favorable auprès des personnalités de Yaoundé : l'amélioration des conditions de vie et de travail des journalistes. Dans cette perspective, et au-delà de la nécessité de plaider pour la décriminalisation des délits de presse, il nous semble urgent d'insister également sur la démocratisation de l'accès à l'information. Le développement de nos pays est à ce prix. Car, « l'accès à l'information est un élément indispensable à la réussite d'une stratégie de développement », comme le résumait Joseph Stiglitz et Roumeen Islam, deux économistes chevronnés¹².

« Si nous avons vraiment à cœur de réduire la pauvreté dans le monde, nous devons libérer l'accès à l'information et en améliorer la qualité », ajoutent-ils, poursuivant : « Libres et indépendants, les médias pourront dévoiler la corruption qui gangrène les gouvernements et les entreprises, se faire le porte-parole des citoyens, aider à bâtir un consensus public sur la nécessité du changement et contribuer à un meilleur fonctionnement des marchés en fournissant des informations économiques fiables ». Ils indiquent par exemple que le fait

¹² Joseph Stiglitz et Roumeen Islam, « Capital information », *In : Le Monde*, vendredi 3 janvier 2003, p. 10.

d'« exiger aux entreprises de communiquer leur niveau de pollution aux médias peut se révéler un moyen efficace de réduction des niveaux de pollution ».

« Les libertés d'expression et de presse ont le double avantage de permettre la prévention des abus de pouvoir de la part des gouvernements et de contribuer à satisfaire les besoins fondamentaux des individus. Ce faisant, la presse libre joue un rôle dans la réduction de la pauvreté, y compris ses conséquences les plus dramatiques – malnutrition, famine- et aide à relancer le développement économique », concluent Joseph Stiglitz et Roumeen Islam.

Le respect de la liberté de presse est donc au cœur des problématiques de développement. Elle apparaît comme l'une des conditions pour assurer la stabilité politique et atteindre les objectifs de développement économique, social et culturel. C'est pourquoi cette exigence fait partie des principes à observer pour bénéficier d'une aide au développement, même si les partenaires des pays visés se montrent généralement indulgents, voire complices de leurs abus. Lors d'une conférence de presse le 21 juin 1990 à La Baule, le président François Mitterrand insistait sur cet aspect, en soulignant que l'aide de la France sera désormais « plus tiède en face de régimes qui se comporteraient de façon autoritaire, sans accepter l'évolution vers la démocratie, et qu'elle sera enthousiaste pour ceux qui franchiront ce pas avec courage et autant qu'il leur sera possible ». Il citait **la liberté de la presse** et **le refus de la censure** parmi les éléments constitutifs d'un véritable régime démocratique. « Il faut refuser l'aide à partir du moment où le potentat local censure la libre expression des populations. Il est impossible qu'un président qui n'accepte pas le dialogue avec ses concitoyens utilise rationnellement l'aide à lui attribuée. Cela revient à aider le potentat et non les populations », expliquait l'écrivain camerounais Mongo Beti¹³.

Au regard de ce qui précède, le Cameroun, à l'instar de plusieurs autres pays africains, ont encore beaucoup à faire pour mériter l'aide internationale. Une mobilisation générale est souhaitable pour favoriser, ici et là, la création d'un environnement socio-politique et économique où l'exercice de la liberté d'expression ainsi que la libre circulation des idées et des informations ne souffre d'aucune entrave.

Merci pour votre adhésion.

Fait à Bordeaux, le 26 mai 2010

Pour nous contacter : info@mediasfreres.org

¹³ Mongo Beti, *La France contre l'Afrique – Retour au Cameroun*, La Découverte, Paris, 1993, p 83